



The UIA Institute for the Rule of Law

DÉCLARATION

Paris, le 14 octobre 2024

L'UIA-IROL appelle à l'unité des juges et des avocats pour affirmer et défendre leurs indépendances, garanties essentielles contre l'arbitraire

À l'occasion du 67^e Congrès de l'Union Internationale des Magistrats (UIM-IAJ), qui réunit à Bakou, en Azerbaïdjan, des associations nationales de magistrats venues du monde entier, l'Institut de l'État de droit de l'Union internationale des avocats (UIA-IROL) appelle à renforcer le dialogue entre la profession judiciaire et celle d'avocat et à concerter leurs actions visant à protéger et défendre leur indépendance et celle de tout le système judiciaire, conditions essentielles de l'État de droit et de la protection des droits fondamentaux.

Ces dernières années, l'UIA-IROL a suivi avec une profonde inquiétude des cas d'atteintes directes ou indirectes à l'indépendance des magistrats, de façon répétée, dans de nombreuses régions du monde. Ces menaces, qui n'épargnent aucun continent¹ et ébranlent même l'édifice de la justice internationale², dessinent une typologie commune des atteintes à l'indépendance de la justice. D'une part, des mécanismes institutionnels – tels que des réformes disciplinaires ou nominations partisans – visent à soumettre les magistrats au contrôle du pouvoir exécutif ou législatif. D'autre part, des stratégies d'intimidation – par la stigmatisation publique, les menaces ou l'instrumentalisation de procédures – visent à exercer une pression individuelle sur les juges et les procureurs. Enfin, on observe presque toujours une concomitance entre ces mesures et les atteintes portées aux avocats et aux barreaux ou associations professionnelles d'avocats. Ces situations privent les citoyens d'une défense libre et indépendante et contribuent à aggraver la fragilisation de l'État de droit.

Ces dérives répondent d'ailleurs à un même objectif : réduire l'indépendance du juge et de l'avocat afin de limiter la capacité du droit à servir de rempart face à l'arbitraire.

Les avocats et les magistrats partagent ainsi une communauté de destin. C'est donc ensemble que les deux professions doivent affirmer, défendre et promouvoir leurs indépendances respectives, indissociables de toute justice impartiale et de la protection des droits fondamentaux. **L'UIA-IROL appelle donc juges et avocats à tout entreprendre pour que le dialogue entre les deux professions soit chaque jour renforcé.**

De son côté, comme il l'a fait lors de la déclaration publiée à l'occasion du 40^e anniversaire des Principes fondamentaux relatifs à l'indépendance de la magistrature³, l'UIA-IROL continuera de fermement affirmer qu'il est essentiel que les États respectent leurs obligations internationales et créent et garantissent les conditions nécessaires pour que les juges, ainsi que tous les autres acteurs du pouvoir judiciaire, puissent exercer leurs fonctions en toute indépendance, sans ingérence politique

¹ Voir notamment, [France](#), la [Pologne](#), la [Tunisie](#), [Les Philippines](#), etc.

² Voir les déclarations de l'UIA-IROL issues en [février 2025](#) et [septembre 2025](#).

³ Voir déclaration <https://www.uanet.org/fr/actions/statement-40th-anniversary-basic-principles-independence-judiciary>

et à l'abri de la crainte d'attaques, menaces, harcèlements et de toute autre forme d'intimidation visant l'exercice de leurs fonctions.

L'UIA-IROL exprime sa solidarité avec tous les magistrats qui ont fait et font chaque jour preuve d'une détermination et d'un engagement courageux pour préserver leur indépendance et défendre les principes fondamentaux de leur profession. L'UIA-IROL se tient prêt à collaborer avec les membres des professions judiciaires, et en particulier l'Union Internationale des Magistrats, à toute action visant à renforcer et défendre leur indépendance pour ainsi garantir que la justice puisse continuer à remplir son statut de pilier de l'État de droit et exercer pleinement son rôle dans la protection des droits fondamentaux.

En savoir plus sur l'UIA-IROL

L'UIA-IROL (Institut pour l'État de droit de l'Union Internationale des Avocats) promeut l'État de droit et soutient et défend, en particulier, (1) les avocats, les juges et les défenseurs des droits de l'homme qui sont harcelés, menacés et/ou persécutés dans l'exercice de leur profession, (2) l'indépendance des professions juridiques et judiciaires, et (3) les Principes de base des Nations unies relatifs au rôle du barreau, notamment en matière de défense des droits de l'homme.

Pour de plus amples informations : www.uianet.org - uiacentre@uianet.org
Contact Presse : Julie Rosa, Responsable Communication & Stratégie digitale jrosa@uianet.org